



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 3 octobre 2018, le règlement no. 499-18 modifiant le règlement numéro 416-12 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adopté. La séance aura lieu à 19h30 heures à la salle du Conseil située au 795, rue Des loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au jeudi de 7h45 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 16h.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce sixième jour de septembre deux mille dix-huit.**

La secrétaire-trésorière et  
directrice-générale

Sophie Loubert

**Certificat de publication**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 16h et 17h, le 6<sup>e</sup> jour de septembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour de septembre 2018.

La secrétaire-trésorière et  
directrice-générale

Sophie Loubert